



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 MARS 2024

N°2024-12

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi dix-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 11/03/2024

Date d’Affichage : 11/03/2024

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,

Secrétaire : Jeannine PASCAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Subventions des associations

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des différentes associations et rappelle les sommes allouées l'année dernière. Il propose d'attribuer les sommes pour l'année 2024, comme précisé dans le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire propose également d'attribuer une somme de 589 € sur la ligne « imprévus » afin d'octroyer exceptionnellement des subventions à des associations qui de par leurs activités en lien avec la commune pourraient en avoir besoin.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les propositions conformément au tableau annexé, ainsi que la possibilité d'attribuer ponctuellement des subventions prises sur la ligne « imprévus ».

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 18 mars 2024



Le Maire, Géry WIBAUX

Cwiban

AR Prefecture

086-218601862-20240318-2024_12-DE
Reçu le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024



SUBVENTIONS 2024

Subventions aux Associations	REALISATIONS 2023	PROPOSITIONS 2024	VOTE 2024
A.D.M.R	800,00 €	800,00 €	800,00 €
E.S.O.D Football	800,00 €	800,00 €	800,00 €
A.C.C.A	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Anciens Combattants UNC AFN	110,00 €	110,00 €	110,00 €
A.P.E	488,00 €	330,00 €	330,00 €
Sub Exc (Remise de Prix)	140,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>Sub. Exceptionnelle Voyage</i>	/	/	/
Comité Des Fêtes	250,00 €	250,00 €	250,00 €
<i>Sub. Exceptionnelle (compteur forain)</i>	200,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>La Joie de Vivre</i>	110,00 €	110,00 €	110,00 €
	110,00 €	110,00 €	110,00 €
<i>Section randonnée</i>	110,00 €	110,00 €	110,00 €
<i>Section jardinage</i>	110,00 €	110,00 €	110,00 €
<i>Gym - Yoga</i>	110,00 €	110,00 €	110,00 €
La Prévention Routière	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Mouvement Vie Libre	100,00 €	100,00 €	100,00 €
R.A.S.E.D	85,00 €	71,00 €	71,00 €
Groupement Jeunes Avenir 86	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Imprévus	655,00 €	589,00 €	589,00 €
TOTAL	4 478,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

AR Prefecture

086-218601862-20240318-2024_12-DE
 Reçu le 19/03/2024
 Publié le 19/03/2024